

Le chantier en chiffres

- 45 ouvrages traversants hors service supprimés,
- 80 km de linéaire de digue sur le Grand et le Petit Rhône rendue carrossable,
- 240 000 m² de géotextile anti-contaminant,
- 61 200 m³ de grave non-traitée 0/40.

Digue du Rhône avant travaux



Digue du Rhône après travaux



Ouvrage traversant hors service



Circulation réglementée sur les digues du Rhône

Pour des raisons de sécurité et de pérennité des ouvrages, la circulation sur les digues du Rhône est interdite à tous véhicules sauf les véhicules autorisés conformément à l'article 62 du décret du 06 février 1932, complété par les arrêtés municipaux de 2010

Dans le cadre de ces travaux, des barrières de fermeture limitant l'accès aux digues du Rhône ont été installées ; de même qu'une signalisation spécifique en complément du panneau « B0 » (interdiction de circulation à tous véhicules).



Barrière et signalisation limitant l'accès aux digues

Réalisation des travaux

Groupement d'entreprises



Travaux de sécurisation de la surveillance et des interventions en période de crue et suppression des ouvrages hydrauliques traversants hors service






Secteur Petit Rhône - Grand Rhône



Montant global de l'opération : 4 850 000 € HT

- dont Rive droite : 435 000 € HT
- dont Rive gauche : 4 415 000 € HT

Le plan de financement par rive est le suivant :

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Etat	40 %
 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	30 %
 la Région Languedoc Roussillon	Conseil Régional Languedoc Roussillon	30 %
 CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE	Conseil Général des Bouches du Rhône	25 %
 LE GARD Département	Conseil Général du Gard	25 %
	Communes	5 %

Maitre d'oeuvre



Coordinateur SPS

